

DECISION MUNICIPALE n° D20221003-092

Mairie d'Ussel
 Département de la Corrèze
 République Française

Service	Musée	
Matière	7.1.5	Finances locales – décisions budgétaires – tarifs

Objet	Gratuité d'une partie du musée et ouverture dans le cadre de l'exposition « Rites magiques et sorcellerie en Haute-Corrèze » du mercredi 5 octobre au vendredi 4 novembre 2022 de 14 h 00 à 17 h 30
--------------	--

Le Maire d'Ussel,

- Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération DL20200705-012 du 5 juillet 2020, relative aux délégations de compétences du conseil municipal au Maire ;

Décide,

Article 1 : La gratuité d'une partie du musée et l'ouverture dans le cadre de l'exposition « Rites magiques et sorcellerie en Haute-Corrèze » du mercredi 5 octobre au vendredi 4 novembre 2022 de 14 h 00 à 17 h 30. Elle aura lieu dans trois salles de l'Hôtel Bonnot de Bay au rez-de-chaussée : salle d'accueil, salle de la forge, galerie.

Article 2 : La présente décision sera transmise à Madame la Sous-Préfète d'Ussel, inscrite au registre et publiée sur le site internet de la commune.

Fait à Ussel, le 3 octobre 2022.



Le Maire,
Vice-Président du
Conseil Départemental de la Corrèze

Christophe ARFEUILLÈRE